

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE**

Avis écriture exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2015

Publication : 09/03/2015

**CONSEIL D'ADMINISTRATION****REUNION DU 20 FEVRIER 2015****Délibération numéro 15 – 01 – 002****Dossier n°2 : L'adoption du compte de gestion 2014.**

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 janvier 2015, s'est réuni le vendredi 20 février 2015 à partir de 10 heures en Mairie de Firminy située 2 Place du Breuil, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (18 membres présents et un pouvoir sur un total de 22 administrateurs).

*Étaient présents :*

Madame Pascale OFFREY - Messieurs Georges BONNARD - Claude BOURDELLE - André CELLIER (Vice-président) - Georges DRU (Vice-président) - Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Luc FRANCOIS - Olivier GAULIN - Alain GUILLEMANT - Claude GIRAUD (Vice-président) - René LAPALLUS - Alain LAURENDON - Claude LIOGIER - Iwan MAYET - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Michel ROBIN.

*Étaient excusés :*

Madame Solange BERLIER - Messieurs Jean François BARNIER (pouvoir donné à André CELLIER) - Jean-Claude BERTRAND - Jean-Claude CHARVIN.

## Exposé du rapport effectué par le Président :

Le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le Payeur départemental. Tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés ont été pris en compte.

oooooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

⇒ Pour approuver le compte de gestion 2014.

oooooooooooooooooooooooooooo

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le conseil d'administration prend la décision suivante :**

### Article unique :

Le conseil d'administration approuve le compte de gestion 2014.

### Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	<b>19</b> (dont un pouvoir)
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	<b>0</b>
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	<b>0</b>

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire

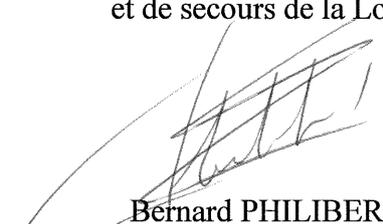
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150220-15-01-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2015

Publication : 09/03/2015

  
Bernard PHILIBERT